

**PROVINCE DE QUÉBEC**41<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 20 MARS 2018

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 20 mars 2018*

Aujourd'hui, à vingt heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 164 Loi concernant l'accessibilité de certains documents du Conseil exécutif ou qui lui sont destinés

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.